



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

Initiative pour une 13e rente AVS

Plus d'égalité entre les sexes grâce à une AVS renforcée

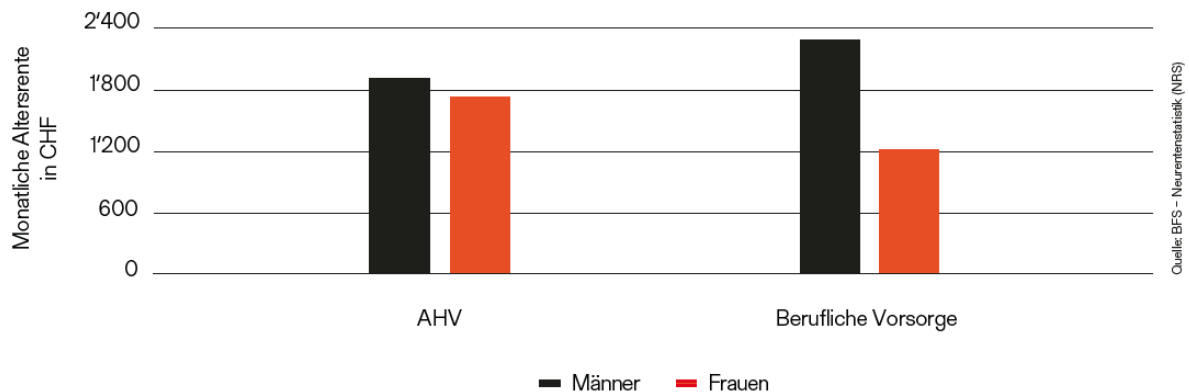
Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

L'AVS est la plus importante institution de sécurité sociale de Suisse. C'est un rempart contre la pauvreté dans la vieillesse et un puissant levier d'équilibre social. Et, ce qui est peut-être un peu moins présent dans l'esprit du grand public : c'est une importante institution d' « égalité entre les sexes ». L'initiative populaire pour une 13e rente AVS est donc aussi une nécessité dans une perspective de genre.

Pourquoi l'AVS est-elle un élément d'égalité entre les sexes ? Il y a des raisons systémiques et mathématiques à cela :

- La première raison est que l'AVS favorise en général les petits revenus par rapport aux gros revenus. Bien que ces derniers paient des cotisations AVS sur l'ensemble du salaire, ils reçoivent au maximum le double de la rente AVS minimale, qui est de 1185 francs. Cet effet de redistribution en faveur des bas salaires profite tout particulièrement aux femmes, car elles travaillent souvent dans ce que l'on appelle les branches à bas salaires, et sont en plus massivement discriminées sur le plan salarial. L'AVS atténue au moins les conséquences de cette discrimination à l'âge de la retraite.
- Deuxièmement, les femmes ont aussi des bas salaires parce qu'elles accomplissent encore la plus grande partie des tâches non rémunérées au sein de la famille. De fait, leur carrière professionnelle est marquée par des interruptions d'activité, du travail à temps partiel et des possibilités d'avancement limitées. L'AVS ne peut certes pas corriger ce désavantage des femmes dans le monde du travail, mais elle reconnaît le travail de prise en charge des enfants et des proches pour ce qu'il est : un travail socialement utile qui donne droit à une rente. L'AVS est donc non seulement beaucoup plus sociale et plus juste que les normes salariales en vigueur sur le marché du travail, mais elle est aussi nettement plus moderne et moins discriminatoire. C'est pourquoi les rentes AVS des femmes sont presque aussi élevées que celles des hommes.
- Troisièmement, on ne peut malheureusement pas en dire autant du deuxième pilier. Au contraire : en raison de la déduction de coordination, les bas salaires y sont systématiquement désavantagés. Les employeurs ne sont pas tenus de cotiser pour eux dans la prévoyance professionnelle. Cela a des conséquences pour les personnes à bas revenus et pour les employé-e-s à temps partiel, donc surtout pour les femmes : les rentes des caisses de pension qui leur sont versées sont en moyenne moitié moins élevées que celles des hommes. Et pire encore, un tiers des femmes ne perçoivent pas de rente du deuxième pilier.

Medianrente in der 1. und 2. Säule (2017)



Si nous examinons les branches dans lesquelles travaillent beaucoup de femmes, la situation est préoccupante. Quelques exemples tirés de branches où Unia est actif montrent que des « mini-rentes » y sont versées. La rente de vieillesse moyenne de la caisse de pension « Coiffure & Esthétique » de la branche de la coiffure et de la cosmétique n'est que d'environ 800 francs. Les caisses de pension « GastroSocial » et « Fondation LPP de SV Group » qui comptent parmi les institutions de prévoyance les plus importantes de l'hôtellerie-restauration ne versent en moyenne qu'environ 600, respectivement 500 francs de rente de vieillesse par mois. Cela ne correspond même pas à un quart de la moyenne suisse.

Un pas important vers une prévoyance vieillesse assurant le minimum vital pour toutes et tous

De telles rentes ne suffisent pas pour vivre. Cela est contraire au mandat constitutionnel garantissant le droit à une bonne rente à toutes celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie.

À elle seule, une 13e rente AVS ne suffirait pas à remédier à cette situation. Vu comme cela, l'initiative est trop modeste, ou trop « pragmatique ». Mais son acceptation serait d'une part un pas important en direction d'une vraie prévoyance vieillesse permettant de couvrir les besoins vitaux pour toutes et tous, et elle profiterait d'autre part à toutes celles et ceux qui sont pénalisés à l'âge de la retraite, à savoir les employé-e-s dans les branches à bas salaires, et en particulier les femmes.

Je suis convaincue que l'heure est venue de faire ce pas vers plus de sécurité sociale et d'égalité entre les sexes.